



Retraites

Alerte : la fin du code des pensions annoncée !

Le gouvernement a clairement affiché son ambition de mener une vaste opération de démantèlement de tous les systèmes de retraite : relèvement de l'âge légal de départ à la retraite actuellement fixé à 60 ans, allongement de la durée de cotisation, mise en cause des avantages familiaux, liquidation des régimes spéciaux, basculement du régime par répartition en un régime par points ou à compte notionnel...

Tentant d'opposer les salariés entre eux, il s'en prend particulièrement aux fonctionnaires en ouvrant la perspective du passage du calcul de la retraite sur la base des 6 derniers mois aux 25 «meilleures années» et en mettant en cause l'existence même du code des pensions.

Pour ce qui est des fonctionnaires, il faut rappeler que leur retraite est régie par le code des pensions qui établit l'obligation faite à l'état de payer au fonctionnaire en retraite la pension à laquelle il a droit, dans le prolongement de sa carrière. Déjà, en 2008, un service des retraites a été créé en lieu et place du service des pensions, existant jusqu'alors : ceci est déjà un aveu d'intention!

La pension est ainsi un élément majeur du statut, garant de l'indépendance du fonctionnaire et contrepartie de ses obligations spécifiques.

L'alignement sur les «25 meilleures années» aboutirait à un effondrement du niveau de pension de 30 à 40% selon les estimations du conseil d'orientation des retraites.

Qui peut décemment accepter de partir avec 30 à 40% de retraite en moins ?

Le passage à un système de caisse autonome mettrait fin à l'obligation de l'état de payer les pensions de ses fonctionnaires, inscrites au grand livre de la dette publique. **Le paiement des pensions ne serait plus garanti** et dépendrait de l'équilibre d'une caisse en proportion des fonds abondés.

Le gouvernement nous parle d'équité avec le privé.

La ficelle est grosse et a maintes fois servi pour aboutir à **un recul des retraites pour tous**. Rappelons que les régimes spéciaux avaient été maintenus lors de la création du régime général en vue de tirer ce dernier vers le haut. Cet objectif doit être maintenu. Les retraites des salariés sont par ailleurs financées par une des 4 branches de la Sécurité Sociale, pillée depuis presque 20 ans par près de 250 milliards d'exonérations de cotisations patronales. Alors, non il n'y a pas de problème démographique, et non il n'y a pas de déficit de l'assurance maladie ou du système de retraites par répartition.

Le gouvernement invoque le déficit de l'état et annonce qu'il faut trouver 100 milliards d'euros d'ici 2013 en prenant sur la dépense publique.

En réalité il s'agit de nous faire payer les 420 milliards mis à disposition des banques depuis 2008, les subsides versés par dizaines de milliards aux banques et aux entreprises et les cadeaux fiscaux aux plus riches, toutes mesures qui ont rendu les finances publiques exsangues.

Et cet argent permet en ce moment même aux grandes institutions de la finance de reprendre de plus belle de nouvelles positions spéculatives sur les marchés dans l'attente du prochain krach. Jusqu'à quand cela peut-il durer. Pour notre part, cela n'a que trop duré!

Et ce serait aux salariés, aux retraités, aux fonctionnaires, aux usagers du service public, de payer la note ? !

Le niveau des retraites et des pensions est déjà insuffisant. Beaucoup de nos collègues qui partent aujourd'hui en retraite sont en difficultés financières.

**Aucun nouveau recul social, aucune remise en cause des droits n'est acceptable.
Il n'y a rien à négocier !**

PAS TOUCHE A NOS RETRAITES !

- ✓ **Maintien de l'âge de départ à 60 ans**
- ✓ **Non à tout allongement de la durée de cotisation**
- ✓ **Maintien du code des pensions civiles et militaires**
- ✓ **Maintien du calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires**
- ✓ **Maintien de tous les régimes spéciaux, objectif à atteindre pour tous**
- ✓ **Abrogation de toutes les lois réactionnaires votées depuis 1993**
- ✓ **Restitution des 250 milliards d'euros à notre Sécurité Sociale**

HALTE A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC

- ✓ **Abandon de la RGPP**
- ✓ **Abrogation de la loi dite « sur la mobilité » n°2009-972 du 3 août 2009**
- ✓ **Interdiction des licenciements !**

ET POUR LA CORSE

- ✓ **Nouvelle revalorisation de la prime des transports et extension aux retraités**
- ✓ **Maintien du service des pensions en Corse!**